

Ce projet n'est pas légitime  
Apollon, qui te tient dans une haute estime,  
De lauriers immortels ombrage tes cheveux.  
Enfin, pour t'ôter toute excuse,  
Tu pécherais, Louis, contre l'un de tes vœux,  
Puisque, pour être pauvre, il faut suivre la Muse (1).

Quels furent les motifs de la résolution de notre carme ? Ne rencontra-t-il pas, chez les grands qu'il avait flagornés, les bienfaiteurs escomptés, les mécènes généreux ? Ou plutôt pensa-t-il que la recherche d'une vaine gloire était incompatible avec les vœux qu'il avait prononcés et avec l'humilité qu'il prêchait à ses religieux ? Toujours est-il qu'il ne paraît pas être revenu sur sa décision. En effet nous ne connaissons pas la moindre pièce de vers qu'il aurait composée, après 1660, au cours de son encore longue existence.

LÉON LAHAYE.

(1) Publié dans les préliminaires non numérotés des *Mélanges*.



## ESTAMPES HUTOISES



Le franciscain espagnol Antoine de Guevara, qui fut évêque de Mondognedo, a publié une série d'ouvrages qui connurent une brillante fortune et dont plusieurs furent traduits en différentes langues.

L'un d'eux constitue un traité de la vie monastique.

Paul Du Mont, de Douai, en fit imprimer, dans sa ville natale, par Jean Bogard, une version française. Elle parut, en 1576, sous le titre : *L'oratoire des religieux et l'exercice des vertueux*.

Un exemplaire en parvint à l'abbaye hutoise de la Paix-Dieu. Il est recouvert d'une reliure dont la décrépitude atteste le fréquent usage qui fut fait du volume. L'un de ses usagers y ajouta une table manuscrite des passages qui l'intéressaient le plus. Si ce vêtement n'avait pas été donné au volume par l'éditeur lui-même, il n'aurait certainement pas tardé à en être muni. Cette reliure, en veau brun, porte, sur les plats, au centre d'un encadrement

formé de filets à froid et d'un filet doré, un fer ovale à fond doré mettant en relief des entrelacs et d'autres motifs décoratifs. Des filets à froid et une fleurette dorée soulignent les compartiments du dos. La dorure des tranches complétait cet ensemble soigné.

A l'intérieur de chacun des plats, a trouvé asile une ancienne estampe. Nulle part, je n'ai vu signalé ces deux pièces. Sans doute n'en existe-t-il pas d'autre exemplaire.

L'une d'elles mesure 0 m. 123 sur 0 m. 085.

Au centre, est figuré debout, un évêque nimbé, ayant devant lui un animal fantastique qui, retournant la tête vers le saint, ouvre une gueule menaçante.

Impavide, l'évêque appuie sur le monstre l'extrémité de la crosse qu'il tient de la main gauche, et de la main droite porte un livre.

Vers sa gauche, un personnage est agenouillé. De sa bouche part un phylactère portant un texte illisible. Au-dessus de lui, se voit l'emblème de la ville de Huy dont le nom est inscrit, au dessous, dans un cartouche rectangulaire.

A la droite du saint, s'élève une élégante fontaine à deux étages sommés, semble-t-il, d'une femme nue élevant de la main gauche une coupe.

La composition est encadrée d'une large bordure décorée d'entrelacs. Au centre du bandeau supérieur, s'inscrit, entre deux banderoles à inscriptions illisibles, un écu armorié dont je reparlerai.

En cet évêque triomphant d'un dragon, auprès d'une fontaine, aucun de ceux qui sont au courant du passé de



SAINT DOMITIEN.

la ville de Huy, n'hésitera à reconnaître saint Domitien. Il lui suffira d'ouvrir l'ouvrage bien connu de Laurent Mélarl pour y lire que le saint évêque délivra la contrée d'un dragon qui infectait une source, et rendit à l'eau sa pureté en traçant de sa crosse, sur le rocher d'où elle jaillissait, le signe de la croix (1).

Cette légende que, par extraordinaire, Jean d'Outremeuse n'a point recueillie, se trouve, sous une forme plus complexe et plus détaillée, dans le *Vita sancti Domitiani* (2).

A première vue, cette estampe paraît fort ancienne, et à considérer seulement la représentation de l'évêque, on serait tenté de la faire remonter au XV<sup>e</sup> siècle et de la placer parmi les incunables de la gravure.

Les ornements de l'encadrement, la forme de la fontaine, les caractères classiques de l'inscription nous ramènent, par contre, à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

L'écu placé dans le haut de la bordure va nous permettre de serrer de plus près la date de l'exécution de notre estampe. Les armoiries qui y figurent, d'ailleurs malaisément reconnaissables, sont celles d'Ernest de Bavière qui, élu évêque de Liège, le 29 janvier 1581, mourut le 17 février 1612. Elles figurent sur cette gravure à un double titre : comme celles du prince régnant, et aussi parce que nos vieux auteurs faisaient de Domitien, comme de l'évêque Théoduin, un membre de la maison de Bavière.

(1) LAURENT MÉLART, *Histoire de la ville et chasteau de Huy*, Liège, Jean Tournay, 1612, pp. 10-11.

(2) *Acta Sanctorum, Editio novissima*, Maii t. II, Paris, 1866, pp. 148-149.

J'ajouterai qu'il serait intéressant de rechercher si ce n'est pas lorsqu'un membre de cette famille occupait le trône de Liège que cette filiation légendaire aura été imaginée.

L'archaïsme de notre estampe provient donc de l'inhabileté du graveur qui semble avoir entaillé le bois avec un simple canif, et qui aura tiré des exemplaires de la planche ainsi préparée, au frotton, ne disposant vraisemblablement pas de presse.

L'autre estampe, également tirée au moyen d'un bois, quoique due à un graveur peu expérimenté, relève cependant d'une technique plus sûre. Elle est haute de 0 m. 115 et large de 0 m. 089.

Au milieu de nuages, sont assis Dieu le Père, réunissant les emblèmes de la papauté et ceux de l'empire, enveloppé d'un ample manteau, et Jésus-Christ couronné, tenant contre lui, de la main gauche, sa croix et montrant de la droite la plaie de son côté.

Vers le fond, plane, dans des rayons, la colombe qui symbolise l'Esprit Saint.

Des filets constituent un cadre à cette scène.

Vers le bas, un écusson découpé porte une croix pattée, l'emblème bien connu des croisiers. A sa droite, se lit la date : 1591, et dans l'angle inférieur, à la gauche de l'estampe, sont tracées deux initiales. La seconde est un T. La première, en partie effacée, est, je pense, la même lettre. Nous aurions donc la signature : T. T.

Il semble logique d'attribuer cette estampe à un croisier de la maison de Huy. Très fréquemment, dans les éta-



LA SAINTE TRINITE.

blissements religieux fonctionnaient des ateliers artistiques. La tradition ne s'est d'ailleurs pas perdue. Pour les derniers siècles de l'ancien régime, il me suffira d'évoquer, en ce qui regarde nos régions, les graveurs de l'abbaye de Saint-Trond et les sculpteurs de la chartreuse de Liège.

La maison mère de Huy et le couvent de Liège pouvaient se réclamer d'une longue tradition dans l'art de la reliure.

Rien d'étonnant à ce que l'un des membres de la communauté hutoise se soit laissé tenter à entailler le bois. Je n'emploie pas le pluriel, car je me demande si ce ne serait pas celui qui signa des initiales T. T. l'estampe représentant la Sainte Trinité, qui aurait antérieurement, avec le tâtonnement d'un débutant, et peut-être à l'aide d'outils de fortune, gravé le bois de saint Domitien.

Sans doute, ces deux planches n'enrichiront point l'histoire de l'art, mais dans leur maladroite facture, elles n'en constituent pas moins des souvenirs d'une agréable saveur.

JOSEPH BRASSINNE.

